

ACTO Rempart à insectes

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n°1907/2006

Emission : 13/07/2001 ; Révision n°18 : 04/06/2021 ; Version n°19

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit :

Nom commercial : ACTO Rempart à insectes.

N° UFI : TT40-20UU-4001-77S2.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Utilisation conseillée : Liquide insecticide prêt à l'emploi spécialement mis au point pour lutter efficacement contre tous les insectes rampants et volants (produit biocide TP18).

Utilisation déconseillée : Autres que celles indiquées.

Type d'utilisateurs : Grand public.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

SOJAM

2, Mail des Cerclades – CS 20808 Cergy – 95015 CERGY-PONTOISE CEDEX

Téléphone : 01 34 02 46 60 – Fax : 01 30 37 15 90

E-mail : contact@sojam.fr

E-mail rédacteur de la FDS : s.laboratoire@sojam.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence :

Numéro ORPHILA (INRS) : 01 45 42 59 59

Site internet : www.centres-antipoison.net

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange :

Conformément au Règlement (CE) n°1272/2008 et ses adaptations :

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme (Aquatic Chronic 3).

2.2. Éléments d'étiquetage :

Conformément au Règlement (CE) n°1272/2008 et ses adaptations :

Pictogramme de danger : N/A.

Mention d'avertissement : N/A.

Mention de danger :

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P501 Éliminer l'emballage vide ou le produit non utilisé dans une déchetterie.

Ne pas jeter dans la poubelle ménagère.

2.3. Autres dangers : Pas de données disponibles.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélange :

Liquide insecticide contenant la substance active acétamipride.

Substance	% (m/m)	Classification selon le Règlement (CE) n°1272/2008
N° CAS : 135410-20-7 N° CE : 603-921-1 N° INDEX : 608-032-00-2 Acétamipride	0,2	GHS06 GHS09 Dgr Acute Tox. 3, H301 Aquatic Acute 1, H400 (M = 10) Aquatic Chronic 1, H410 (M = 10)

Informations complémentaires : Pour le libellé des phrases de risques citées, se référer à la rubrique 16.

4. PREMIERS SECOURS

LA RAPIDITE EST ESSENTIELLE.

NE JAMAIS LAISSER SEULE LA PERSONNE INTOXIQUEE.

4.1. Description des premiers secours :

En cas de contact avec la peau : Retirer les vêtements souillés et laver immédiatement la peau touchée avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation, consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion accidentelle : Rincer la bouche. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

En cas d'inhalation : Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité (en présentant l'étiquette ou la FDS si possible).

Numéro d'appel des secours médicalisés : 15 ou 18.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Se référer à la section 4.1.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

D'une manière générale, en cas de doute ou si les symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Traitement symptomatique.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction :

Moyens d'extinction appropriés : Adapter les mesures d'extinction à l'environnement.

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

Possibilité de formation de gaz (oxydes de carbone, oxydes d'azote) en cas d'échauffement ou d'incendie.

5.3. Conseils aux pompiers :

Équipements de protection contre le feu : Les sauveteurs doivent porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

Eviter le rejet des eaux d'extinction dans l'environnement.

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Pour les non-secouristes : Eviter le contact avec la peau et les yeux. Eloigner les personnes non protégées.

Pour les secouristes : Les intervenants seront équipés d'équipements de protection individuelle appropriés (se référer à la rubrique 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement :

Ne pas rejeter dans les égouts ou dans les eaux de surface ou souterraines.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, absorbant universel, sciure).
Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.
Nettoyer le sol à l'aide d'une solution aqueuse additionnée de détergent.
Récupérer les eaux de lavage dans un récipient adapté pour élimination conformément à la réglementation locale en vigueur.

6.4. Référence à d'autres rubriques :

Se référer à la rubrique 8 et à la rubrique 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :**

Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

Conseils en matière d'hygiène du travail :

Ne pas manger, boire ou fumer dans les zones de travail.
Se laver les mains après chaque utilisation.
Enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :

Conserver uniquement dans l'emballage d'origine fermé, dans un endroit frais, bien ventilé et à température ambiante.
Conserver entre 5 et 35°C. Protéger contre le gel et conserver à l'abri de la lumière.
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
Interdire l'accès aux enfants et aux animaux domestiques.
Stocker le produit en position verticale.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :

Produit biocide TP18.

8. CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE #**8.1. Paramètres de contrôle :** N/A.**8.2. Contrôles de l'exposition :**

Mesures générales de protection et d'hygiène : Eviter tout contact inutile avec le produit. Avoir une bonne hygiène personnelle. Ne pas manger, boire ou fumer dans la zone de travail. Retirer immédiatement les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Se laver les mains avant les pauses et après manipulation.

Protection des yeux/du visage : Non nécessaire lors d'une manipulation adéquate.

Protection de la peau : Le port de vêtement de protection est conseillé.

Protection des mains : Le port de gants résistant aux produits chimiques (EN 374) est recommandé. Laver les gants après contamination. Ne plus utiliser les gants en cas de contamination interne du gant, de perforation ou lorsque la contamination externe ne peut être enlevée.

Protection respiratoire : Non nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

Limitation et contrôle de l'exposition environnementale : Empêcher toute infiltration dans les égouts, les eaux de surfaces ou souterraines. Informer les autorités en cas de fuite/infiltration dans un cours d'eau ou les égouts.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :**

Etat physique : Liquide.

Couleur : Transparent à opalescent.

Odeur : Sans odeur caractéristique.

pH : 3,5 – 6.

Point d'éclair : > 100°C.

Densité relative : 0,98 – 1,02.

Solubilité dans l'eau : Soluble.

Viscosité dynamique : 1,16 mPa.s à 20°C et 1,09 mPa.s à 40°C.

9.2. Autres informations : Données non disponibles.

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité : Aucune données n'est disponible.

10.2. Stabilité chimique : Stable dans les conditions ambiantes normales et prévisibles de stockage et de manipulation.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses : N/A.

10.4. Conditions à éviter : Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

10.5. Matières incompatibles : Eviter les contacts avec d'autres produits chimiques.

10.6. Produits de décomposition dangereux : N/A.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques :

Toxicité aiguë : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Acétamipride :

Toxicité aiguë orale : DL50 orale rat mâle = 217 mg/kg p.c. et DL50 orale rat femelle = 146 mg/kg p.c.

Toxicité aiguë cutanée : DL50 cutanée rat > 2000 mg/kg p.c.

Toxicité aiguë inhalation : CL50 inhalation rat > 1,15 mg/L.

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire/cutanée : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité développementale : *Acétamipride* : négatif (rat/pin).

Mutagenicité sur les cellules germinales :

Acétamipride :

Test d'Ames : négatif.

Test d'aberration chromosomique : positif.

Micronucleus test : négatif (souris).

Etude UDS : négatif.

Cancérogénicité : *Acétamipride* : négatif (rat/souris).

Toxicité pour la reproduction : *Acétamipride* : négatif (rat).

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. Toxicité :

Acétamipride :

Toxicité aiguë poisson : CL50 96 heures *Oncorhynchus mykiss* > 100 mg/L.

Toxicité aiguë crustacé : CE50 48 heures *Daphnia magna* = 49,8 mg/L ; CE50 48 heures *Chironomus riparius* = 0,024 mg/L.

Toxicité aiguë algue : CER50 72 heures *Desmodesmus subspicatus* > 98,3 mg/L.

12.2. Persistance et dégradabilité : *Acétamipride* : Difficilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation : Acétamipride : Non bioaccumulable.

12.4. Mobilité dans le sol : Pas de données disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB : D'après le Rapport des Autorités Compétentes (CAR, Août 2018, Règlements (UE) n° 525/2012 et n° 2018/1129), la substance acétamipride remplit les critères vP et T.

12.6. Autres effets néfastes : Pas de données disponibles.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets :

Déchets/produits non utilisés : Eliminer les emballages, avec ou sans reliquat de produit, conformément à la législation nationale, régionale ou locale d'élimination de ces déchets, par exemple par apport en déchetterie.

Ne pas rejeter à l'égout ou dans les cours d'eau le produit.

Emballages souillés : S'assurer de l'impossibilité de réutiliser les emballages souillés.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU : N/A.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU : N/A.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport : N/A.

14.4. Groupe d'emballage : N/A.

14.5. Dangers pour l'environnement : N/A.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : N/A.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC : N/A.

15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :

Règlement (CE) n°1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006.

Règlement (CE) n°1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008.

Etiquetage des produits biocides (Règlement (UE) n°528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012) :

Substance active	N° CAS	% (m/m)	TP
Acétamipride	135410-20-7	0,2	18

Nomenclature ICPE : /.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique :

Le fournisseur de cette fiche de données sécurité n'a pas effectué d'évaluation de la sécurité chimique.

16. AUTRES INFORMATIONS

Les paragraphes modifiés sont signalés par le signe #.

Références bibliographiques et sources de données : FDS des principaux constituants.

Toutes les indications contenues dans ce document sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, en accord avec la législation européenne et sont données de bonne foi.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre les mesures nécessaires afin de respecter la législation nationale, régionale et locale.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

Acronymes et abréviations :

ECHA : *European chemicals agency.*

ICPE : Installation classée pour la protection de l'environnement.

INRS : Institut national de recherche et de sécurité.

N/A : Non applicable.

ONU : Organisation des Nations Unies.

PBT : *Persistent, bioaccumulative and toxic.*

REACH : *Registration, evaluation, authorization and restriction of chemicals.*

TP : Type de produit.

vPvB : *Very persistent and very bioaccumulative.*

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.